



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2025

Téléphone : 02 48 69 31 45  
Mail : [mairie@pigny.8.fr](mailto:mairie@pigny.8.fr)

Délibération n° 2025-027

### Publicité des actes de la collectivité Changement d'opérateur

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq octobre à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 16 octobre 2025

Date d'affichage : 16 octobre 2025

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Céline HENG, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGE, Christine LOUBEYRE, Dominique COURILLEAU, Nathalie RIOU, Mickaël GENESTE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY.

ABSENTS EXCUSES : Jonathan MALET qui donne pouvoir à Céline HENG

ABSENT : Xavier BERNARD

Secrétaire de séance : Patrick PARFAIT

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L2131-1 du CGCT,

Vu la délibération n° 2022-027 du 21 mai 2022 adoptant la publication des actes de la commune sous forme électronique ;

Le Maire indique que le contrat liant la mairie et le prestataire Berger Levraut pour la transmission des actes via une clé USB RGS est arrivé à échéance le 02 octobre 2025.

La commune ayant opté pour un changement de prestataire de logiciel métier au profit de Cosoluce, il convient de changer d'opérateur de transmission des actes.

La société Addullact est chargée de la transmission des actes de la collectivité, en vertu d'un marché passé avec la société Cosoluce.

Le choix du fournisseur de la clé de télétransmission s'est porté sur la société ChamberSign.  
Le coût de la clé USB Cryptographique s'élève à 60 € HT, le coût de l'abonnement Eiducio s'élève à 90 € HT, pour un montant total annuel de 180 € TTC.

Un avenant à la délibération n° 2022-027 du 21 mai 2022 a été signé à cet effet le 21 octobre 2025 et transmis à la Préfecture.

Le Maire soumet au vote la proposition de changer d'opérateur pour la publicité des actes de la commune (délibérations, actes réglementaires...) par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition du Maire du changement d'opérateur pour la publicité des actes de la commune (délibérations, actes réglementaires...) par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Et ont signé tous les membres présents.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Brétonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,



P. PARFAIT

Le Maire,



P. RICHARD

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

- 5 NOV. 2025

Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :

